



C.F.T.C.
vous défendre
comme Personne

Vous défendre, ensemble !



Les CCP, à quoi ça sert ?

Les **Commissions Consultatives Paritaires** sont, pour les salariés de droit privé, le pendant des Commissions Administratives Paritaires des fonctionnaires. Constituées d'un nombre égal de représentants de France Télécom et de représentants des salariés, elles émettent un avis sur les projets de sanctions disciplinaires et de licenciements.

Elles sont à votre écoute et à celle de votre défenseur pour faire valoir vos arguments et votre point de vue. Ces instances sont importantes : elles obligent à sortir les conflits individuels de l'arbitraire local. En élisant vos représentants nationaux, vous mettez en place une égalité de traitement des différents conflits. **Plus d'une fois, l'intervention de nos représentants a permis d'éviter des licenciements.**

Des experts pour défendre les salariés

La C.F.T.C. et la CFE-CGC/UNSA unissent leurs forces pour présenter des candidats expérimentés en droit du travail qui connaissent bien les textes en vigueur à France Télécom-Orange. Plusieurs sont juges, représentants des salariés, dans un Tribunal des Prud'hommes, et nos organisations négocient les accords collectifs de Branche, tels que la Convention Collective Nationale des Télécoms.

Nos engagements :

- Être à l'écoute des salariés et les accompagner pour leur permettre de faire valoir leur point de vue.
- Garantir le respect du droit du travail à chaque salarié menacé de sanction ou de licenciement.

Qui vote ?

Dans les entreprises France Télécom SA, Orange France SA et Orange Distribution SA :

- les salariés de droit privé (y compris les apprentis et salariés en contrats de professionnalisation),
- les contractuels de droit public,
- les fonctionnaires en détachement (ou auto-détachés à France Télécom SA).

Vote électronique ou par correspondance

Pour la première fois, le vote se déroulera par voie électronique, **du mardi 5 février à 8 heures au mardi 12 février 2013 à 14 heures**, heure de Paris.

Si vous en faites la demande avant le 17 janvier 2013, vous pouvez également voter par correspondance via un support papier.

À noter : il n'y aura pas de bureau de vote dans les locaux de l'entreprise.

Nos candidats :

Commission 1

- Sébastien CROZIER - **G** - SCE
- Valérie GIRAUD - **F** - ITRSI
- Pascale ORTOLLAND - **F** - Fonct. Support
- Robert AMATU - **F** - DO IDF
- Eric ADAM - **E** - DO Est
- Claude RUGET - **E** - RSI
- Martial LAGEON - **Dbis** - VMF
- Véronique LOPEZ - **E** - ITRSI

Commission 2

- Régis RADUREAU - **D** - VMF
- Denis FREDERIC - **C** - DO Nord de France
- Marie Céline BIGNONE - **D** - DO Sud
- Bouchra EL ASRI - **C** - DO Sud Est
- Yves Alexandre JULIEN - **D** - DO IDF
- Catherine JAUSSET - **D** - DO Est
- Nadia MEHUYIS - **C** - DO Nord de France
- Sophie BONNAMY - **D** - DO Sud-Ouest

En temps de crise du secteur des télécoms,
**personne n'est à l'abri
 d'un licenciement abusif !**
 Votez pour les candidats qui maîtrisent le droit du travail.



Protéger et développer l'emploi

Une priorité absolue !

Sous la pression des organisations syndicales, 10 000 embauches ont été garanties sur 2010-2012. Pour 2013-2015, 4 000 nouvelles embauches seulement sont promises, loin de compenser les 9 000 départs en retraite prévus sur la période, sans parler des 1 500 salariés qui quittent le Groupe chaque année. Crise économique et concurrence accrue pourraient inciter l'entreprise à chercher des prétextes pour se débarrasser arbitrairement de salariés supplémentaires. **Défendre ces salariés sera la première priorité de nos élus dans les CCP.** Au-delà, la CFE-CGC/UNSA et la C.F.T.C. militent activement pour la relocalisation et la ré-internalisation des activités, mais aussi pour l'exercice d'une concurrence loyale sur le marché des télécoms, afin de développer l'emploi et d'offrir des perspectives d'évolution professionnelle à chacun.

Évolution professionnelle et promotion

Il serait temps de faire redémarrer l'ascenseur !

Les collaborateurs de France Télécom sont promus, en moyenne, tous les...14 ans ! C'est pire pour les salariés de droit privé, artificiellement bloqués au sein des groupes CCNT : un diplômé bac +4 ou +5 embauché en E peut attendre...25 ans une hypothétique promotion en F. **Nous militons pour une évolution régulière et équitable des salariés, sans plafonds factices. Des perspectives de carrière motivantes sont un gage de dynamisme pour l'entreprise.** Quant au maintien du Dbis, qui n'existe pas dans la Convention Collective Nationale des Télécoms, et qui permet à la Direction de recruter au niveau « cadre » pour un salaire inférieur aux minima de la Branche, la C.F.T.C. et la CFE-CGC/UNSA se battent bec et ongles pour qu'il disparaisse enfin et que les personnels concernés bénéficient d'une promotion en E.

Part variable et indemnité de congés payés

Bientôt le respect de la loi ?

Le Code du travail définit que toute rémunération liée à l'activité du salarié doit entrer dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés (ICP). La CFE-CGC/UNSA et la C.F.T.C. sont intervenues à plusieurs reprises pour demander à la Direction d'appliquer la loi. Après une procédure de plusieurs années, la justice a tranché en faveur des salariés. Les parts variables trimestrielles sont intégrées au calcul de l'ICP depuis 2012, avec un rattrapage pour 2011. France Télécom refuse cependant de prendre en compte les parts variables versées par semestre ou quadrimestre, et de rattraper les années antérieures à 2011, alors que la loi permet d'obtenir une régularisation rétroactive sur 5 ans en arrière. **Nos représentants accompagnent les salariés qui n'ont pas bénéficié de la bonne prise en compte de leur part variable dans le calcul de leur indemnité de congés payés.**

Égalité professionnelle

C'est pour quand ?

En 2011, la C.F.T.C. et la CFE-CGC/UNSA ont refusé de signer un accord-alibi : les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes restent démesurés. Nous réclamons un bilan social segmenté, pour faire apparaître au grand jour l'inégalité qui frappe plus particulièrement les femmes salariées de droit privé, et engager la Direction à prendre de vraies mesures. À compétences et responsabilités équivalentes, les femmes sont régulièrement embauchées à des salaires inférieurs à ceux des hommes. La politique de rattrapage, notoirement insuffisante à France Télécom, ne permet jamais de corriger les écarts. Elles sont également pénalisées en termes d'avancement lorsqu'elles prennent un congé de maternité. **Sans attendre une politique plus égalitaire que nous défendons à chaque négociation, nos représentants accompagnent les femmes qui souhaitent se battre pour obtenir les promotions et rémunérations auxquelles elles ont droit.**

Télétravail

Un bon accord... à appliquer plus largement !

En 2009, la CFE-CGC/UNSA et la C.F.T.C. ont signé le premier accord sur le Télétravail à France Télécom, après avoir exigé que le télétravail fasse systématiquement l'objet d'un avenant contractualisé, afin que sa mise en place et surtout son arrêt ne soient pas soumis à l'arbitraire managérial. Un accord tellement favorable aux personnels... que l'entreprise fait tout pour les dissuader d'en bénéficier : 2% seulement des effectifs du Groupe sont en télétravail, contre 7% des salariés français. Pourtant, l'enquête menée en juin 2012 au sein du Groupe montre que 90% des managers et la quasi-totalité des collaborateurs concernés sont satisfaits de ce mode de travail qui permet notamment d'échapper aux open-spaces, et la majorité, de part et d'autre, est prête à poursuivre. Dans le cadre du nouvel accord en cours de négociation, nos représentants défendent une clarification de la notion de télétravail, une plus grande souplesse du dispositif, une formation de l'ensemble des personnels au travail à distance et le développement des bureaux de passage. **Si votre emploi est éligible au télétravail et que vous ne parvenez pas à l'obtenir, n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants de nos organisations.**

Retrouvez nos positions et nos actions sur les
 sujets qui vous concernent :

www.cftcvousdefendre.org

www.cfecgc-uns-ft-orange.org